



Souvenez-vous, c'était en 2009, au détour d'un été. La Ministre de la Santé d'alors, Madame Bachelot-Narquin, s'apprêtait à faire face avec le plus grand discernement à la pandémie attendue de grippe A/H1N1.

Proactive et traversée d'une grande lucidité concernant les risques encourus pour la santé publique, elle avait aussitôt commandé quelque 94 millions de doses de vaccins pour un montant total de 869 millions d'euros.

Tout ceci avant de se rendre compte, entre deux attermoissements, qu'elle avait vu un peu grand... Faisant volte face, la Ministre avait annoncé au Journal Télévisé de TF1 la résiliation de la commande de 50 millions de doses de vaccin contre la grippe H1N1.

Déclenchant une vive polémique à la hauteur de son erreur d'appréciation, la Ministre trouvait encore le moyen, à grands renforts de sourires, de se féliciter de la gestion gouvernementale de la vaccination, clamant : « **si c'était à refaire, je referais exactement la même chose !** ».

Pourtant, on connaît la probité et l'impartialité de Madame Bachelot qui fut « *Déléguée à l'information médicale – laboratoires ICI Pharma – de 1969 à 1976. Elle qui a aussi été chargée des Relations Publiques chez SoguiPharm de 1984 à 1989.* »

Des renseignements qui ont curieusement disparu de son CV officiel.

Mme Bachelot a également été salariée du laboratoire Astra Zeneca qui a développé un vaccin contre le virus H1N1.

L'agence européenne du médicament (EMA) a donné le 25 septembre 2009 son feu vert pour l'autorisation de mise sur le marché de deux vaccins contre la grippe A/H1N1 pandémique : Pandemrix et Focetria.

**Or, des inquiétudes resurgissent quant à la gestion de la vaccination et aux risques potentiels liés à l'usage du vaccin Pandemrix. C'est pourquoi le Député Hervé FERON interpelle aujourd'hui la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé par une Question Ecrite.**

En effet, une étude française, coordonnée par le Docteur Antoine Pariente sous l'égide de l'Inserm et du CHU de Bordeaux, rendue publique le jeudi 20 septembre 2012 à Stockholm, évoque les risques du vaccin Pandemrix – commercialisé par le laboratoire GlaxoSmithKline – largement utilisé contre la grippe pandémique A(H1N1) en 2009.

**Les résultats évoquent un risque multiplié par quatre chez les personnes vaccinées de développer une maladie rare, la narcolepsie, confirmant des études menées en Finlande et en Suède.**

Selon un bilan établi en juin dernier, près de 450 cas de narcolepsie ont été signalés après la vaccination A(H1N1), pour la plupart en Finlande et en Suède, deux pays où le Pandemrix a été le seul vaccin utilisé lors de la campagne de vaccination 2009-2010. En France, l'agence du médicament ANSM fait état de 51 cas de narcolepsie rapportés à ce jour chez des personnes vaccinées, dont 47 cas chez des personnes vaccinées par le Pandemrix. Lors de la campagne de 2009-2010, 4,1 millions de personnes ont été vaccinées en France par Pandemrix.

Quelque 900 nouveaux cas de narcolepsie sont dénombrés chaque année en France où le taux de prévalence (cas nouveaux et anciens confondus) est de 20 cas pour 100 000 habitants. En se fondant sur la nouvelle étude française, l'ANSM évalue à 400 le nombre de cas de narcolepsie qui pourraient être attribuables à la vaccination, tout en rappelant, elle aussi, « *qu'aucune relation de causalité* » n'a été établie « *sur la base des données existantes* ».

**Ainsi, il demande à la Ministre les mesures que le gouvernement entend prendre afin d'évaluer avec une plus grande certitude les effets du vaccin Pandemrix, ainsi que les décisions que le gouvernement compte prendre si de tels résultats sont validés.**